

LA CONCÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE DANS LES RITES ORIENTAUX

Avec un intérêt croissant les liturgistes latins jettent leurs regards curieux et attentifs sur les rites orientaux. Ils ne désirent pas tant les connaître pour eux-mêmes qu'y trouver, si possible, une solution aux problèmes actuels que pose leur propre liturgie; au moins en attendent-ils quelque lumière qui puisse les guider dans leur recherche d'une liturgie plus vécue, plus ouverte aux fidèles. On ne peut que se réjouir de l'intérêt qu'on porte aux liturgies de ces vieilles chrétientés, qui, malgré de longues persécutions et une situation diminuée au point de vue civil et religieux sous des gouvernements non chrétiens, ont su maintenir avec la foi de leurs pères la pratique vivante de leurs offices liturgiques.

Parmi les pratiques rituelles qui actuellement excitent l'intérêt des Latins, la concélébration eucharistique, qu'on dit exister en Orient, vient au premier rang. Il peut donc être utile de donner de cette manière de célébrer le saint sacrifice une idée exacte, précise et la plus complète possible. C'est ce que nous essaierons de faire dans ces pages.

Une remarque préliminaire s'impose. Pour comprendre une pratique religieuse il faut sans doute l'étudier en elle-même, la considérer sous ses divers aspects, mais il ne faudrait pas la détacher de tout l'ensemble des autres pratiques religieuses d'une communauté, d'une Église, d'un peuple. On aura soin de l'examiner avec la mentalité, avec les idées courantes et avec la manière de vivre de ces chrétiens. Dans le cas présent, il est bon de se rappeler que, dans les Églises dissidentes, l'évêque et le prêtre sont avant tout des liturges, puis des pasteurs d'âmes, enfin, dans

un degré beaucoup moindre, des administrateurs de diocèse ou de paroisse; en effet, les fidèles laïcs prennent sur eux une grande part de l'administration des biens ecclésiastiques, des écoles, des œuvres de bienfaisance, etc. Remarquons encore que l'évêque ne vit pas dans son palais épiscopal comme un solitaire, mais qu'autour de lui il a une famille monastique et cléricale; ces moines et ces clercs vivent souvent sous son toit, participent quotidiennement à l'office divin, accompagnent le liturge à l'autel, l'entourent nombreux, surtout les jours de grande fête. C'est parmi eux que l'évêque prépare son successeur et le patriarche ses collaborateurs. Dans un tel milieu la concélébration liturgique se réalise de la façon la plus naturelle, elle va de soi. Comme à la maison chacun remplit la charge qui lui est confiée, chacun tient un rang plus ou moins élevé selon l'ordre ecclésiastique qu'il a reçu, lecteur, sous-diacre, diacre, etc., de même à l'église, dans la concélébration de ces mêmes personnes les fonctions liturgiques sont partagées entre elles selon les différents degrés de la hiérarchie qu'ils occupent. L'évêque siège sur le trône, les prêtres l'entourent, lui font couronne, les diacres le servent, tandis que les sous-diacres remplissent des fonctions inférieures, plus éloignées de la personne du grand-prêtre.

1. Ainsi s'explique facilement la messe solennelle de rite chaldéen, telle que nous la connaissons par les commentateurs (du VI^e au XIV^e siècle) et par les textes liturgiques manuscrits et édités.

Au milieu de la nef centrale de l'église, la remplissant sur un grand espace, s'élève l'ambon. C'est une estrade qui peut avoir jusqu'à un mètre de haut, assez spacieuse pour contenir le trône de l'évêque, les sièges pour les prêtres, les deux pupitres d'où se font les lectures, et un petit autel sur lequel sont déposés la croix et l'évangile. Pendant la première partie de la messe, c'est là que l'évêque, ses prêtres et deux diacres vont s'asseoir; d'autres diacres restent au sanctuaire, les sous-diacres sur la *solea*, tandis que les lecteurs se joignent aux chantres rangés devant le sanctuaire.

La lecture de l'évangile étant achevée, les diacres récitent les grandes supplications, puis renvoient les catéchumènes.

Quand les portes ont été fermées par les sous-diacres, l'archidiacre avec les diacres, cachés par le voile et le mur qui séparent le sanctuaire du reste de l'église, portent le pain et le vin de l'endroit appelé *gazophylacium* sur l'autel du sanctuaire et préparent tout pour le sacrifice. Entre temps le chœur chante l'antienne des Mystères, et sur l'ambon l'évêque et les prêtres se lavent les mains. Puis le voile du sanctuaire s'ouvre; l'archidiacre et les diacres en sortent, tandis que de leur côté l'évêque et les prêtres descendent de l'ambon; les deux cortèges se rencontrent et se saluent. Ensuite l'évêque entre le premier au sanctuaire et entonne le *Credo*. Les prêtres l'entourent, les diacres se tiennent près de lui, mais — chose qui nous étonne — ce n'est pas lui qui va monter à l'autel. En effet, l'archidiacre désigne un des prêtres pour célébrer, et un commentateur remarque qu'il ne doit pas l'avertir à l'avance.

Ce prêtre alors se prosterne et se relève, avance d'un pas vers l'autel, fait une deuxième et une troisième prostration, et, arrivé à l'autel, le baise au milieu, à droite, à gauche, de nouveau au milieu; puis il invoque les prières de ceux qui se trouvent à sa droite et de ceux qui se trouvent à sa gauche, et, après avoir récité à voix basse une prière pour lui-même, salue tous les fidèles présents en chantant : Paix à vous tous. C'est lui qui célèbre, c'est-à-dire que c'est lui qui récite toutes les prières de l'anaphore, chante les ecphonèses appelées canons, fait toutes les actions liturgiques sur le pain et le vin à consacrer; mais il reçoit la communion de la main de l'évêque ou d'un autre prêtre¹.

Le prêtre « offre »; le diacre n'a pas ce pouvoir; l'évêque au contraire possède un pouvoir supérieur : il ordonne les prêtres, il consacre les églises. Récemment, Mgr Ch. Journet, dans un article paru dans la *Revue Thomiste* (1953, p. 89), écrivait : « ... on dira que le pouvoir des évêques est une extension du pouvoir sacramentel d'ordre, du caractère sacramentel d'ordre. L'acte suprême du pouvoir d'ordre concerne le corps vrai du Christ; son acte secondaire concerne le Corps mystique du Christ. Le pouvoir des évêques est donc supérieur à celui des prêtres, non pas intensive-

1. Cf. J. DAUVILLIER, *L'Ambon ou Bēmā dans les textes de l'Église chaldéenne et de l'Église syrienne au moyen âge*, dans *Cahiers archéologiques*, t. VI (1952), pp. 11-31.

ment par rapport au Christ sacramentel, mais extensivement par rapport au Christ mystique. »

Sans avoir fait de semblables réflexions théologiques, les anciens Chaldéens — des Nestoriens — ont laissé au simple prêtre la célébration du sacrifice eucharistique; c'est pour « offrir », comme ils disaient, qu'il a été ordonné prêtre; l'évêque, lui, remplit d'autres fonctions liturgiques réservées à celui qui possède la plénitude de l'ordre sacré. Chacun a sa place dans la hiérarchie, chacun exerce les fonctions propres à son rang; voilà la concélébration. Évidemment nous nous demandons : et les autres prêtres qui sont à droite et à gauche du célébrant sont-ils de simples spectateurs n'ayant pas même l'activité des diacres, ou offrent-ils ensemble avec le célébrant? D'une telle concélébration rien ne paraît à l'extérieur; quant à leur intention, c'est là une question que nous nous posons actuellement, mais qui, je crois, ne leur est jamais venue à l'esprit : ils étaient là, à leur place, moins élevée que celle de l'évêque, supérieure à celle des diacres. Il est certain qu'extérieurement un seul célébrait. De même, après la consécration d'un nouvel évêque, celui-ci, dit la rubrique du Pontifical chaldéen, lit l'évangile, fait l'homélie et célèbre. Si deux ont été consacrés ensemble, un lit l'évangile, le second célèbre les mystères; s'ils étaient trois, le troisième prononce l'homélie.

L'image tracée dans les lignes précédentes est un souvenir du passé. Les Nestoriens forment aujourd'hui une Église qui est en train de se désagréger complètement, et chez les Chaldéens catholiques il y a plutôt pénurie qu'abondance de prêtres. En outre, devant suivre les dispositions du nouveau Droit Canon oriental, il est probable qu'ils n'ordonneront plus diacres que ceux qui sont destinés à la prêtrise. Enfin, non seulement les nombreux ministres requis pour une digne concélébration font défaut, mais les églises sont pauvres et n'ont plus tout l'ancien mobilier. En 1852 Badger ne signalait qu'une seule église chaldéenne pourvue d'un ambon; il se trouvait au fond de la nef centrale, hors d'usage.

2. Cependant à cette image de l'ancienne concélébration chaldéenne répond encore une réalité. Chez les Coptes dis-

sidents, encore aujourd'hui, m'écrit l'higoumène Jacob Muysen, curé à Faqous dans le delta du Nil, on compte parmi les concélébrants le patriarche, l'évêque, l'higoumène, le prêtre qui célèbre (les rubriques le nomment le « célébrant »), le prêtre assistant, les diacres et les ministres inférieurs. Au prêtre assistant il est permis de dire certaines prières de la liturgie, mais le célébrant seul récite l'anaphore. Jamais le prêtre assistant ne récite les paroles de l'institution, ni l'épiclese, ni les prières de la fraction du pain, ni l'homologie avant la communion, ensemble avec le prêtre, à voix basse. D'ailleurs, le célébrant chante toute l'anaphore. Un prêtre assistant ne dit donc pas « la messe », il assiste; il lui est permis de faire les encensements, de réciter après l'épiclese les prières de l'intercession (pour les Pères, la paix, les saisons, les offrandes, les vivants, les défunts, etc.). Si près du prêtre célébrant se trouvent d'autres prêtres, ils n'agissent pas à la façon des prêtres qui, dans la messe latine, font fonction de diacre et de sous-diacre.

A l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, les Coptes dissidents célèbrent à un petit autel accolé au saint édicule du tombeau du Sauveur. Un dimanche ordinaire, étant présent à la liturgie, j'ai pu observer le prêtre célébrant assisté de deux diacres, ayant derrière lui une vingtaine de chantres; plus loin se trouvait le clergé non revêtu des vêtements liturgiques et parmi eux un évêque; aux fidèles vinrent se joindre les enfants de l'école guidés par leurs maîtres. Le prêtre chanta seul toute l'anaphore, par cœur, à sa manière; il aurait été bien difficile à d'autres prêtres de chanter ensemble et d'accord avec lui.

3. Les Éthiopiens suivent en général le rite copte. Il est intéressant de voir comment l'abba Tecle-Mariam Semharay Selim, prêtre catholique très attaché aux traditions liturgiques de son rite, parlait des ministres de la messe et de la concélébration. Il est d'usage, écrit-il², dans l'Église éthiopienne de célébrer la messe avec treize ministres; mais ceci se fait d'ailleurs rarement. On peut dire la messe avec sept ministres, et la coutume permet de n'en avoir que cinq.

2. *Règles spéciales de la Messe éthiopienne*, Rome, 1936.

Il n'y a qu'un prêtre célébrant, et il a sa place au milieu devant l'autel, la face tournée vers l'orient; le prêtre assistant se trouve au côté droit de l'autel, supposé carré; celui qui porte le missel est à gauche du célébrant, le diacre vis-à-vis de lui, la face tournée vers l'occident; le sous-diacre se met au côté gauche de l'autel vis-à-vis du prêtre assistant. Le sixième ministre tient le flabellum, le septième porte le cierge. Cette messe célébrée par sept ou cinq ministres, notre auteur l'appelle une concélébration proprement dite parce que ces ministres participent au même sacrifice par leur service, par la lecture des saintes Écritures, par la communion au même pain et au même calice, et encore par le fait d'omettre la célébration de la messe si un des ministres fait défaut. En outre, le célébrant se communie lui-même au pain consacré et le prêtre assistant se communie lui-même au calice. A Axoum, aux fêtes solennelles, il arrive que trois prêtres célèbrent simultanément à trois autels différents, chacun ayant des oblats et des ministres différents. Il arrive que trois prêtres célèbrent ensemble sur le même autel, mais chacun a ses propres offrandes. Par opposition à ces deux dernières manières de concélébrer, la première est pour l'auteur une concélébration proprement dite. En jugeant ainsi, cet Oriental, qui avait le sens de sa tradition, considérait justement la concélébration hiérarchique comme la vraie.

4. Si nous passons au Liban, chez les Maronites, nous y trouvons encore à la fin du XVI^e siècle la même attitude des concélébrants; ils entouraient l'autel d'un côté et de l'autre du célébrant sans réciter avec lui les prières liturgiques. C'est ce qu'on peut conclure des paroles du P. Jérôme Dandini, visiteur apostolique en 1596 et observateur perspicace des pratiques religieuses et rituelles de ces chrétiens fortement attachés au Saint-Siège. En effet il écrivit : « *Quantī sacerdoti si trovano qui presenti, benchè siano vescovi, assistono al celebrante intorno all'altare e a quello s'appoggiano*³. » L'évêque assiste, il ne célèbre pas. Rien d'étonnant à cela; car nulle part la famille patriarcale

3. *Missione apostolica al Patriarca e Maroniti del Monte Libano*, Cesena, 1756.

n'était aussi unie. Le patriarche maronite n'avait pas encore divisé son territoire en évêchés; il tenait ses évêques près de lui, quitte à les envoyer, quand les circonstances l'exigeaient, dans les villes, les villages et les monastères pour agir en son nom. Depuis l'époque de Dandini bien des choses ont changé chez les Maronites, et aussi la manière de concélébrer, comme nous le verrons plus loin.

Il est probable que les Syriens et les Arméniens aussi n'ont jamais connu que la concélébration au sens large.

5. Avec les Grecs nous nous rapprochons de l'Occident; le sens communautaire de la famille s'atténue sans disparaître entièrement, l'individualisme commence à montrer sa pointe.

Les règles de la concélébration eucharistique prescrites par le *Hiératikon* de Constantinople de 1895 (pp. 146-150), répétées littéralement par celui d'Athènes de 1951 (pp. 166-172), disent explicitement que tous les concélébrants récitent les prières des trois antiphones, la prière de la Grande Entrée, celle de l'offertoire et celles de la communion. Quand elles parlent d'autres prières, par exemple la conclusion de l'épiclese, elles les attribuent toujours au premier célébrant. Le *Typicon* d'Athènes, publié par Saliveros (sans date), dit clairement que les concélébrants se partagent les eophonèses (p. 432); il défend en outre aux concélébrants de chanter quoi que ce soit en dehors du Δεῦτε, προσκυνήσωμεν, de l'*Apolytikion* et du troisième Ἅγιος ὁ Θεός. Bien plus, il parle du τῷ ἐνὶ μόνῳ λειτουργοῦντι ἱερεῖ, c'est-à-dire du seul prêtre offrant le sacrifice, le premier célébrant évidemment, prescrivant cependant à tous de faire la communion. Et de fait, les Grecs orthodoxes ne conçoivent pas un prêtre concélébrant, pas plus d'ailleurs qu'un diacre remplissant son ministère, qui ne ferait pas la communion à la liturgie où il concélébre. S'il arrive qu'un prêtre qui a déjà célébré ce jour participe à la liturgie pontificale, il se retire après la Petite Entrée. Le P. Placide de Meester, O.S.B., affirme, en conformité avec les règles rappelées plus haut, que les concélébrants, aujourd'hui comme depuis plusieurs siècles, ne récitent pas l'anaphore. Il cite à l'appui de cette affirmation Nicodème l'Hagiorite, qui écrit que l'unité du sacrifice est rompue si chacun des concélébrants dit toutes les priè-

res, parce qu'un seul doit les réciter, les autres doivent écouter⁴. Nicodème écrivait à la fin du XVIII^e siècle et tient une thèse radicale : pour sauver l'unité du sacrifice il n'y a que le premier célébrant qui puisse dire les prières.

Au XV^e siècle, avant la prise de Constantinople, Syméon de Thessalonique est moins catégorique. Il vaut la peine de s'arrêter à cet excellent liturgiste. Découvrir la juste interprétation de son exposé n'est pas toujours facile parce que sous ses paroles nous ne parvenons pas toujours à voir les réalités dont nous ne sommes pas suffisamment informés. La liturgie qu'il commente est celle de l'évêque entouré de ses prêtres. Chacun des concélébrants dit les prières de la vestition (Migne, P. G., 155, 261 C) et peut ajouter des parcelles aux commémoraisons de la proskomidie parce que, dit Syméon, ils sont capables d'offrir le sacrifice (προσφέρειν); les diacres, n'ayant pas ce pouvoir, n'ont pas la licence d'ajouter par eux-mêmes des parcelles (289 A). Parmi les célébrants on distingue très nettement trois degrés; d'abord, l'évêque qui représente Notre-Seigneur; ensuite, les prêtres qui sont à l'intérieur du sanctuaire et représentent les premières catégories parmi les anges et qui, en tant que tels, disent les prières (781 C : εὐχαί); enfin, ceux qui sont avec l'évêque, et par là il faut entendre les diacres, qui représentent les anges serviteurs de l'Incarnation et les apôtres, hérauts de la Bonne Nouvelle (289 D). Ces distinctions ne sont pas purement symboliques, mais sont fondées sur une réalité : l'évêque célébrant est celui qui s'approche des mystères (τὰ μυστικά), qui les touche, les offre (θύων) parce qu'il est l'image, le type, de Celui qui s'immole pour nous; les autres au contraire (évêques et prêtres) n'ont qu'une certaine participation à ces mystères et ils ne l'ont que par l'intermédiaire du premier célébrant; c'est pourquoi, même s'ils concélébrent, ils ne s'approchent pas des mystères comme le premier célébrant. Une troisième catégorie est composée de ces prêtres qui ont un rang inférieur et qui ne peuvent pas « dire » les mêmes choses. Qui sont ces prêtres qui ne disent pas certaines prières? Cela n'est pas clair pour nous. D'autres,

4. Ἑορτοδρόμιον, Venise, p. 576; thèse reprise par A. PEPHANIS, Ἑρμηνεία, Athènes, 1897, p. 154, note 1.

comme les diacres, peuvent prendre part à la communion. Enfin, les sous-diacres, les lecteurs, les chantres et les laïcs restent en dehors du sanctuaire (297 A). Le principe de discrimination se trouverait donc dans la faculté de s'approcher plus ou moins des mystères; plus on est élevé dans la hiérarchie, plus on touche de près aux dons sacrés.

Quand un diacre vient d'être ordonné prêtre, il va, après le baiser de paix, se ranger à l'autel avec les autres prêtres et là, la tête inclinée, il invoque la miséricorde de Dieu. Il ne semble donc pas dire les prières de la liturgie qui continue. Après l'épiclese l'évêque dépose dans ses mains un second pain qu'il a consacré. L'ayant reçu, le nouveau prêtre reprend sa place et prie pour lui-même, pour l'évêque qui l'a ordonné, pour les clercs, pour les laïcs, pour les vivants et les morts. Puis, avant la fraction, il rend le dépôt sacré à l'évêque qui, pendant ce temps, a poursuivi la récitation de l'anaphore. Engager ainsi le nouveau prêtre à réciter des prières personnelles est par le fait même supposer qu'il ne dit pas les prières liturgiques ou au moins l'en dispenser. C'est le nouveau prêtre qui distribue la communion et par là il montre à tous, dit Syméon, qu'il est prêtre. Nous aurions dit : il offre le sacrifice et à cela tous reconnaissent son caractère sacerdotal; mais l'un n'exclut pas l'autre⁵.

Le cas de l'évêque nouvellement consacré est différent. L'évangile achevé, il se met avant les autres évêques; il chante la première ecphonèse, celle de la prière pour les catéchumènes, et ensuite il dit les autres prières (428 A B), donc toute l'anaphore. C'est encore la pratique actuelle. Évidemment, quand ce nouvel évêque est le patriarche, c'est lui qui, comme d'habitude, célèbre la liturgie (453 C). A propos de la consécration épiscopale d'un patriarche, Syméon fait une remarque qui nous livre un des principes qui régissent la concélébration. Tous les évêques consacra-

5. La pleine concélébration du nouveau prêtre avec l'évêque qui vient de l'ordonner, mériterait une étude séparée. Pour Arcudius cette concélébration est certaine et parce que l'évêque remet après l'ordination un livre contenant les prières de la liturgie au nouveau prêtre, et parce que jusqu'au XIV^e siècle l'évêque lui mettait dans les mains un pain non consacré au début de l'anaphore. Mais ces deux faits nécessitent une discussion serrée avant de pouvoir servir d'arguments pour prouver la pleine concélébration dont il s'agit ici.

teurs, dit-il, « touchent » celui qui est consacré par l'imposition des mains, montrant ainsi qu'ils sont tous d'accord puisqu'ils l'ont élu et qu'ils consacrent ensemble dans l'Esprit-Saint (452 D). Tous donc consacrent l'évêque parce qu'ils le touchent. Ne pourrait-on pas affirmer *a pari* que, dans la concélébration eucharistique où le premier célébrant seul touche le pain et le calice, lui seul célèbre pleinement à l'exclusion des autres ? Dans un texte cité plus haut, Syméon insiste sur cet attouchement des mystères eucharistiques.

La tradition grecque est donc d'accord avec la pratique ancienne orientale, en ce qu'elle attribue la célébration des mystères à un seul célébrant; elle s'en écarte lorsqu'elle désigne l'évêque comme premier célébrant et lorsqu'elle permet aux prêtres concélébrants de réciter quelques prières de moindre importance et des formules doxologiques. Les documents des temps antérieurs permettent de retrouver ces caractéristiques jusqu'au X^e siècle.

Le texte de l'*Archieraticon* grec publié par I. Habert (Paris, 1676) a été rédigé par Demetrios Gemistes au XIV^e siècle. Cet *ordo* note toutes les particularités de la liturgie pontificale et de toutes les ordinations faites par un patriarche. Certaines prières et actions liturgiques sont dites et exécutées par tous les concélébrants; d'autres sont réservées au seul patriarche qui tient le rang de premier célébrant.

Pendant la vestition, tous disent les formules qui l'accompagnent. Tous récitent à voix basse la prière de la Petite Entrée à laquelle ils participent. Tous vont s'asseoir à côté du patriarche avant les lectures. A l'évangile, tous les évêques déposent l'omophorion. Pendant l'ecténie, le patriarche dit la prière de supplication, tous les évêques et prêtres la disent aussi; l'ecphonèse est réservée au patriarche. Tous les évêques se lavent les mains avant la Grande Entrée à laquelle tous les prêtres prennent part, mais non pas les évêques qui se rangent sur deux files entre la porte royale et l'autel. Évêques, prêtres et diacres prennent l'aer ou grand voile pour couvrir les dons pendant qu'ils récitent le tropaire : « Le noble Joseph... » Suit le dialogue entre le patriarche et ses concélébrants. Tous se donnent le baiser

de paix et ensuite les évêques, les prêtres et les diacres enlèvent l'aer. Avant l'épiclese le patriarche et tous les autres récitent le tropaire au Saint-Esprit. Avant l'élévation les évêques reprennent leur omophorion et tous les concélébrants s'inclinent. Tous font la sainte communion. Les prêtres portent les calices à la prothèse, puis tous se lavent les mains, disent le *Nunc dimittis*, le *Trisagion*, la *Panagia Trias*, le *Pater*, l'*Apolytikion*, le *Kontakion*, le *Théotokion*, trois *Kyrie eleison*, le *Τὴν τιμιωτέραν* et l'*Apolytis*. Ils ne prennent plus part à la fin de la liturgie, excepté celui d'entre eux qui récite la prière de derrière l'ambon.

Plus caractéristique encore est le fait de réserver certaines parties de la liturgie au patriarche qui figure comme premier célébrant. C'est lui qui récite la première prière des fidèles, mais pas l'ecphonèse, aussi la deuxième, avec l'ecphonèse cette fois. Lui seul dit la longue prière avant la Grande Entrée et l'hymne des Chérubins. Il reçoit le discos et le calice et les dépose sur l'autel. Il dit la prière pendant les litanies suivantes et aussi l'ecphonèse. A voix basse il récite la prière avant le *Sanctus*; de la prière après le *Sanctus* on ne dit rien, mais c'est lui qui dit à haute voix les paroles de la consécration sur le pain et sur le calice, comme aussi le *Τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν*, après quoi il s'incline. Alors tous récitent avec lui le tropaire au Saint-Esprit, lui seul dit à voix basse l'épiclese. A lui sont réservées l'exclamation *Ἐξαίρετος* et la doxologie qui termine l'anaphore, comme aussi la prière avant le *Pater* et les deux prières qui le suivent. A la prière de l'action de grâces il dit l'ecphonèse, et lui seul achève la liturgie, excepté la prière de derrière l'ambon.

En somme, les prières et les actions liturgiques sont presque toutes réservées au premier célébrant. Les concélébrants participent aux mouvements d'ensemble, mais ne récitent que la prière de la Petite Entrée, la prière de l'ecténie et le tropaire au Saint-Esprit avant l'épiclese.

Dans le même *Archiératicon* rien, dans la liturgie qui suit la consécration d'un évêque et l'ordination d'un prêtre, ne laisse soupçonner que le nouvel évêque ou le nouveau prêtre aient une part spéciale dans la célébration eucharistique.

Le texte de la liturgie traduit au XII^e siècle par Leo

Thuscus⁶ montre les mêmes caractéristiques et diminue encore le rôle des concélébrants. Tout se passe comme s'il n'y avait qu'un prêtre et un diacre, excepté à quelques moments de la liturgie où on voit apparaître d'autres prêtres et d'autres diacres, notamment aux seuls moments suivants : la lecture de l'évangile étant achevée, les prêtres baisent le livre que le diacre tient en main (p. 55). A la Grande Entrée les seuls diacres portent le discos et les calices et eux seuls chantent l'hymne des Chérubins pendant la procession. Une fois les dons déposés sur l'autel, le diacre, après avoir encensé l'autel, encense aussi les prêtres l'un après l'autre (p. 58). Ensuite l'évêque dit aux prêtres qui l'entourent : « Priez pour moi, saints prêtres. » Ils répondent : « Que l'Esprit-Saint descende sur vous et que la vertu du Très-Haut vous couvre. Souvenez-vous de nous. » Et lui : « Que le Seigneur Dieu se souvienne de vous dans son royaume. » Puis ils se retirent (p. 58) et, se tenant près des chancels à droite et à gauche, chacun récite l'*Oratio mysteriorum* en silence et ensuite ils prennent place près de l'autel (p. 65). Plus loin le texte ne parle plus des concélébrants, sinon à la communion (p. 73).

Avec le Codex Cryptoferratensis Γ. B. III. nous remontons au XI^e ou au X^e siècle. Des quelques passages publiés par Muretov K.⁷ nous apprenons ceci : à la Petite Entrée les prêtres accompagnent le premier célébrant et, après la déposition de l'évangile sur l'autel, ils s'inclinent. Pendant qu'ils accompagnent le premier célébrant au trône, ils lui disent : « Beni celui qui est assis... » La lecture de l'évangile étant achevée, ils descendent tous du *σύνθρονος*, s'approchent de l'évangile, le vénèrent et donnent au diacre le *χαίρον*, c'est-à-dire la permission de continuer. Après la Grande Entrée le prêtre qui va s'approcher de la sainte Table pour accomplir les mystères s'incline devant l'autel, salue les prêtres et les diacres qui se trouvent de part et d'autre et dit : « Magnifiez le Seigneur », et le dialogue se poursuit. Une dernière fois, les concélébrants sont mentionnés, comme d'habitude, à la communion. Ce prêtre qui s'approche de

6. Cf. *Liturgiae sive Missae sanctorum Patrum...*, éd. Morel, Paris, 1570.

7. *K materialam dlja istorii čineposledovanija liturgii*, Sergiev Posad, 1895, pp. 2-7.

l'autel pour célébrer, par opposition à tous les autres qui remplissent un rôle dans la liturgie, en dehors de celui-là, rappelle étonnamment le prêtre chaldéen, désigné par l'archidiaque pour aller « offrir » et dont l'approche de l'autel est ritualisée.

Plus on remonte le cours des siècles, plus le rôle joué par les concélébrants est reculé dans la pénombre; il est diminué non seulement en apparence, mais aussi quant à la participation réelle et efficace. Les textes analysés ci-dessus donnent l'impression qu'à Constantinople et en Grèce comme en Mésopotamie, en Égypte, en Éthiopie et au Liban, seul le premier célébrant offre le sacrifice. Mais comme ici c'est l'évêque qui célèbre, les concélébrants par leur présence, leur participation aux mouvements d'ensemble et à la communion eucharistique, rehaussent l'éclat de sa liturgie, la solennisent.

6. En Russie la même pratique de la concélébration a été en usage jusqu'au XVII^e siècle; en tout cas, aucun document, à notre connaissance, ne vient démentir cette affirmation. Mais depuis lors et encore aujourd'hui les Russes suivent des règles bien différentes, inconnues aux Grecs. Quelles sont-elles? D'où viennent-elles?

Si les Russes, comme les Grecs, concélébrent surtout aux fêtes du Seigneur et de la Mère de Dieu, et parfois le dimanche, dans le but de solenniser le rite par le service ministériel de beaucoup de prêtres, ils n'ont aucune difficulté à concélébrer plus fréquemment, et cela pour d'autres motifs, par exemple dans un but pratique, lorsque deux ou plusieurs prêtres ayant l'intention de célébrer se rencontrent et qu'ils tiennent à observer strictement la discipline ecclésiastique qui défend de célébrer sur un autel plus d'une liturgie par jour.

Si les concélébrants grecs, selon les règles rappelées plus haut, ne récitent tous ensemble que quelques prières, les concélébrants russes, quoi qu'il en soit des autres prières, ont, quant à la récitation des parties les plus importantes de l'anaphore, une règle très sévère et très claire. Elle se trouve dans le *Činovnik* ou Pontifical (je n'ai sous la main que l'édition de Moscou, 1798).

Le texte de la liturgie pontificale, arrivé à l'endroit où

se trouvent les paroles du Christ, comporte cette rubrique : « Il faut savoir qu'il convient grandement que ces paroles du Seigneur : *Prenez, mangez*; et : *Buvez-en tous*, soient prononcées sur le pain et sur le vin par tous les concélébrants bien ensemble, à voix modérée, en même temps que l'évêque; et que personne parmi eux ne devance l'évêque ou ne retarde sur lui, pas même d'un mot. Mais que, comme une seule bouche, tous disent (ces paroles) ensemble. De la même façon, que tous prononcent à voix basse sur le discos : Et fais ainsi ce pain; de même sur le calice : Et ce qui est dans ce calice, etc. Mais, bénir avec la main le discos et le calice appartient uniquement au seul évêque » (fol. 43 v, 44 r).

Nulle part chez les Grecs orthodoxes ou chez les dissidents d'autres rites on n'a rencontré une prescription semblable, ni l'idée qui l'a inspirée. Elle apparaît d'autant plus importante qu'elle ne s'applique pas à d'autres prières de la liturgie. Elle a été rédigée et inventée uniquement pour les paroles du Christ et pour l'épiclese, nous pouvons même dire, uniquement pour les paroles du Christ. Cette insistance à exiger des concélébrants la prononciation strictement simultanée de ces deux passages de la liturgie ne s'explique que par la persuasion que tous les deux sont également nécessaires, sinon essentiels (ils peuvent être requis soit pour la validité, soit pour la licéité du sacrifice, ou encore comme condition *sine qua non*, peu importe en ce moment), ensuite qu'ils perdent quelque chose de leur efficacité ou causent un dommage très considérable au cas où un des concélébrants devance l'évêque dans la récitation de ces formules liturgiques ou retarde sur lui. Il est clair que chez les Russes chacun doit prononcer les paroles du Christ et l'épiclese, et tous à l'égal du premier célébrant offrent vraiment le sacrifice eucharistique; ils doivent les prononcer simultanément parce que, sinon, tous n'offrieraient pas le sacrifice.

Peut-on découvrir l'auteur de cette prescription et l'origine de la doctrine qu'elle suppose? Ne possédant pas les éditions antérieures du *Činovnik*, il faut bien nous contenter d'interroger les catalogues des livres imprimés en slavon. Le *Činovnik* de 1798 compte 163 + 20 folios; l'édition précédente de Moscou de 1760 a, elle aussi, 163 + 20 fo-

lios⁸. Sans trop risquer de se tromper on peut en conclure que les deux éditions sont identiques. L'édition de Moscou de 1721 compte 2 folios + 320 pages + 20 folios; en réduisant les pages en folios on obtient le nombre de folios des éditions précédentes; seuls les deux premiers folios auraient été abandonnés, mais cela importe peu à notre question.

Or, sur cette édition faite sous Pierre le Grand, Pekarski P.⁹ fournit des détails précieux. Elle fut faite à la demande de l'évêque Innocent Kulčinskij qui devait partir pour la mission de Chine et qui n'avait trouvé de l'édition antérieure épuisée qu'un exemplaire au patriarcat de Moscou et un autre chez le métropolite de Kolomna. Devant cette constatation le Saint-Synode décida la réimpression du *Činovnik*. Mais le directeur de l'imprimerie, chargé d'exécuter cette décision, eut quelques scrupules à réimprimer l'édition précédente telle quelle et il posa au Saint-Synode six questions : 1) fallait-il remplacer partout le mot « patriarche » par celui de « Saint-Synode » ? 2) fallait-il remplacer partout le mot « Moscou » par celui de « Saint-Pétersbourg » ? 3) comment fallait-il rédiger la rubrique qui parlait du manteau noir des archimandrites de la laure de Saint-Serge, puisqu'ils venaient de le modifier ? 4) est-ce que, aux paroles augustes du Sauveur : Mangez... Buvez..., le chœur devait faire la prostration, comme il était dit dans l'ancienne édition, puisque dans les éditions modernes du *Služebnik* ou Missel cela était omis et que du temps du patriarche Joachim cela avait suscité de fortes disputes ? 5) est-ce que l'évêque et les autres ministres devaient agir à la liturgie de saint Basile comme à celle de saint Jean Chrysostome quant aux paroles du Christ ? 6) fallait-il à la liturgie des Présanctifiés donner le tropaire et le *kondak* de saint Grégoire ? Le Saint-Synode ne répondit qu'à la première de ces six questions. D'ailleurs il suffit d'ouvrir le *Činovnik* de 1798 pour voir que, malgré les questions 4 et 5 — les seules qui nous intéressent ici — le texte de la première édition moscovite n'a pas été changé. En effet, au folio 43 v. on lit : « Le chœur [fait une prostration], disant :

8. V. M. UNDOLSKIJ, avec suppléments de BIČKOV ET VIKTOROV, *Očerk slavjano-rousskoj bibliografii*, Moscou, 1871, num. 2312.

9. *Opisanie slavjano-rousskikh knig i tipografij 1698-1725 godov*, Saint-Pétersbourg, 1862.

Amen. » Donc, des parenthèses. Mais, à la deuxième consécration : « Le chœur, se proternant, chante : *Amen* », on les a oubliées. Quant aux concélébrants de la liturgie de saint Basile, la rubrique « identiquement » (fol. 83) prescrit d'agir comme à la liturgie de saint Jean Chrysostome. Le seul changement, semble-t-il, que l'édition de 1721 ait apporté à la précédente regarde, au début du livre, une sentence synodale qui a été rendue conforme à des dispositions nouvelles.

En toute tranquillité, nous pouvons conclure que les rubriques qui prescrivent aux concélébrants de prononcer les paroles du Christ en même temps que l'évêque (la conclusion ne s'étend pas nécessairement à l'épiclese) se trouvaient déjà dans la première édition moscovite du *Činovník*. Celle-ci comptait 2 folios + 386 pages et vit le jour sous le patriarche Joachim en 1677. Or, nous savons qu'à cette époque l'impression des livres liturgiques à Moscou était entre les mains de savants venus de Kiev, où l'enseignement des lettres était bien plus avancé qu'à Moscou. Dans le *Trebnik* ou Rituel, publié sous Joachim en la même année 1677, ils ont introduit dans l'*ordo* de la Pénitence une formule indicative d'absolution, et dans celui du Mariage l'expression verbale du consentement matrimonial des époux. Les rubriques du *Činovník* qui nous intéressent ne seraient-elles pas le résultat d'infiltrations kiéviennes ?

Ces Kiéviens, qui dirigeaient à Moscou l'impression des livres liturgiques, appartenaient à la fameuse école théologique de Kiev fondée par le métropolite Pierre Moghila (1633-1646). Durant ses études et à cause de ses fréquentes relations avec les Polonais catholiques — Kiev était alors englobé dans le territoire du royaume de Pologne — il avait subi profondément l'influence des doctrines philosophiques et théologiques en honneur en Occident. Reconnaisant leur supériorité, voulant en faire profiter la jeunesse de son Église, et dans la nécessité aussi de se défendre contre les protestants, il avait ouvert un collège ecclésiastique, nous dirions aujourd'hui une faculté de théologie. Il l'établit d'abord dans la laure des Cryptes dont il était alors archimandrite. On y suivait les auteurs latins, on finit même par y enseigner en latin. Convaincu de la justesse de la doctrine sacramentaire des catholiques et ébloui par la

clarté et la force qu'y apportait la théorie de la matière et de la forme, il n'hésita pas à en faire l'application dans son *Trebnik* paru en 1646. C'est ainsi qu'il réforma les rites de la Pénitence, de l'Onction des malades et du Mariage. Quant à l'Eucharistie il tenait fermement que la transsubstantiation du pain et du vin s'opérât par les paroles du Christ. Cela apparaît clairement dans la deuxième édition de son *Liturgicon* (Kiev, 1639), où il ajouta dans une rubrique reprise à sa première édition (Kiev, 1629) les mots soulignés dans la phrase suivante : « Le prêtre, inclinant la tête avec componction *et pensant avec grande attention que le saint pain se change dans le Corps du Christ crucifié notre Dieu, ajoutant à cela son intention*, et élevant la main droite tenant les doigts comme pour la bénédiction, montre le pain et, bénissant, dit à haute voix : Prenez, mangez, ceci est mon Corps... » (p. 314). Dans la rubrique parallèle pour la consécration du calice, il ajouta dans la deuxième édition ces mots : « ... *pensant que le saint vin se change dans le Sang du Christ notre Dieu, sortant à flots de ses saintes plaies...* » (p. 315). Au contraire, à l'épiclese, il n'apporta aucun changement au texte traditionnel.

Moghila n'a pas publié le *Činovnik*; mais dans son *Trebnik* il a un paragraphe qui nous intéresse directement. Celui-ci se trouve à la fin du chapitre sur les défauts qui peuvent survenir pendant la liturgie quant à la « forme » du sacrement du Corps et du Sang du Christ. Là il écrit : « Enfin, que tous les prêtres sachent que, quand ils célèbrent ensemble, à aucun d'entre eux il n'est permis de devancer celui qui préside dans la récitation des paroles du Seigneur qui sont : Prenez, mangez... Buvez-en tous, ceci est mon Sang... Mais il faut ou bien (les) réciter avec lui bien ensemble, ou bien ne prononcer aucune de ces paroles, parce que celui qui préside seul suffit pour la consécration. Si quelqu'un le devance, c'est lui qui consacre, et celui qui préside les récite en vain après lui, les mystères étant déjà consacrés. C'est pourquoi donc, afin qu'un tel désordre ne soit pas accompli dans ce mystère terrible et auguste, il faut absolument que ces paroles consécatoires ou bien ne soient pas dites (par les concélébrants), ou bien soient dites ensemble, comme il a été dit plus haut, avec celui qui préside » (première partie, p. 244).

Ces prescriptions prouvent que Moghila partageait en plein la doctrine catholique au sujet de la valeur des paroles du Christ et qu'il était persuadé que la transsubstantiation s'opère *in instanti*, une fois prononcée la dernière des paroles essentielles. Voilà l'origine de la pratique actuelle des Russes orthodoxes : Moghila, rempli des doctrines occidentales, a voulu les appliquer dans la pratique liturgique.

La phrase de Moghila permet aux concélébrants de ne pas prononcer les paroles de la consécration. Faut-il en conclure qu'il considérait le concélébrant muet à l'égal du concélébrant qui suivait ses prescriptions ? Je ne le crois pas. On pourrait déduire du même paragraphe que seul celui qui préside consacre et doit consacrer, et que c'est à cause de cela que Moghila met les concélébrants en garde contre le danger de le devancer. Moghila admettait que le sacrement existe au moment où la forme est appliquée à la matière par le ministre ; qui ne prononce pas la forme, omet cette application ; si tous prononcent cette forme bien ensemble, tous font cette application et tous sont ministres, quoique le sacrement appelé à l'existence soit unique et le même pour tous. C'est la confection du sacrement qui intéresse Moghila, et non pas l'offrande du sacrifice, qui intéressait les anciens Chaldéens ou le Grec Nicodème l'Hagiorite. Par là se révèle, dans la manière de considérer et aussi de pratiquer la concélébration eucharistique, le changement de perspective entre les Orientaux et Moghila, qui pense et agit ici comme les Occidentaux.

7. Moghila a-t-il eu des précurseurs ? En Russie, je n'en trouve pas, et, par tout ce que nous apprend l'histoire de la liturgie dans les pays slaves, c'est peu probable. Mais il a pu y en avoir en Occident chez les Grecs catholiques. La concélébration, entendue à la manière de Moghila, existait chez les Grecs catholiques au XVIII^e siècle, puisque Benoît XIV, aussi bien dans la bulle *Allatae sunt* du 27 juillet 1755¹⁰ que dans la *Demandatam* du 24 décembre 1743¹¹, leur ordonne de la conserver. Cent ans auparavant, J. Goar, dans la première édition de son *Euchologion* (Paris, 1647,

10. Cf. *Bullarium*, Prati, t. III, 1847, p. 268.

11. *Ibidem*, t. I, p. 331.

p. 299), explique une rubrique de ce livre : le prêtre qui vient d'être ordonné prend place à l'autel au milieu des prêtres. Goar se demande pourquoi il fait cela : est-ce uniquement pour montrer qu'il est monté en dignité? Nullement, mais « ut cum reliquis sacerdotibus et ipso pontifice sacra peragat ». Et il continue : « Huiusmodi enim est apud Graecos sicut apud Latinos consuetudo ut non tantum recenter ordinati presbyteri in eadem liturgia pontifici in sacrificio cooperentur, sed ut in diebus solemnioribus plures pontifices et sacerdotes patriarchae, episcopo vero plures sacerdotes et tandem protopapae alii concelebrent, et unum simul sacrificium et sacramentum aggrediantur. » Et après avoir rapporté en faveur de cette pratique les témoignages des *Constitutions apostoliques*, de la *Vita* du pape Zéphyrin, du pape Innocent III, des *Ordines Romani*, il relate un fait connu de tous : « Et etiamnum hodie, Roma spectante et approbante, plures Graeci sacerdotes, die Sancto Athanasio sacro, ad missam unam celebrandum, cum hierarcho sacrorum simul caeremonias solemni ac pontificio ritu peragente conveniunt. » A Rome donc, chaque année, le 2 mai, à la fête de saint Athanase, dans l'église du Collège grec dédiée à ce grand saint, plusieurs prêtres grecs concélébraient avec un évêque de rite grec, en disant ensemble les paroles consécratoires, comme il résulte du commentaire de Goar. Il faut remarquer que, selon le savant dominicain, le but de la concélébration est de rendre la liturgie plus solennelle un jour de fête; selon lui, celui qui préside est une personne constituée en dignité, un patriarche, un évêque ou, au moins, un protopapas.

Avant Goar, Pierre Arcudius a défendu la pratique grecque de la concélébration eucharistique. Dans sa *Concordia Ecclesiae occidentalis et orientalis*¹² il a intitulé le chapitre XI du livre VI : « *De consuetudine Graecorum presbyterorum qui saepenumero etiam extra ordinationem cum episcopo celebrant.* » On entend l'accusation à laquelle Arcudius se doit de répondre : que les nouveaux prêtres concélébraient avec l'évêque qui les a ordonnés pendant la messe qui suit l'ordination; soit : les Latins le font aussi; donc c'est légitime. Mais qu'on pratique la concélébration

12. Paris, 1^{re} éd., 1626, p. 476; 2^e éd., 1676, pp. 550-552.

aussi en d'autres circonstances, cela semble être pour le moins abusif. Arcudius répond : « Consuetudinem hanc Graecorum non esse improbandam probatur a simili consuetudine Latinorum quando conferuntur sacri ordines. Et praeterea Innocentius III (lib. 4 de *Sacrificio Missae*, cap. 25) refert usitatum fuisse aliquando in Ecclesia romana ut interdum cardinales simul cum pontifice consecrarent. Itaque si apud Latinos multi presbyteri simul eandem hostiam consecrant, indeque nullum sequitur absurdum, pari ratione apud Graecos nullum inconveniens sequetur. Quod si adversus Graecos aliqua militat ratio, eandem contra Latinos in simili casu militare necesse est; atque sic breviter praesens caput absolvi posset. Verum cum non desint apud Latinos auctores graves qui praesenti consuetudini minus faveant, idcirco diligentius istud examinandum est. »

Arcudius parle évidemment de cette concélébration, semblable à celle des nouveaux prêtres avec l'évêque, celle des cardinaux avec le pape, dans laquelle tous les concélébrants prononçaient les paroles du Christ. Mais son témoignage vaut-il? S'il prétend parler d'une coutume existant chez les Grecs orthodoxes, après ce que nous avons exposé plus haut, nous devons récuser son témoignage. En tout cas, les écrits de Goar et d'Arcudius nous prouvent au moins ceci, qu'à Rome, vers l'année 1600, on était persuadé que les prêtres grecs, catholiques et dissidents, concélébraient et, en concélébrant, prononçaient tous les paroles consécatoires. I. Habert partageait la même persuasion : « *Omnes episcopi et presbyteri unicum simul sacrificium, unam synaxim celebrant* »; et encore : « *Omnes igitur presbyteri, ut hodieque fit in Graecia, eandem synaxim celebrant.* »

D'où leur venait cette persuasion? Ne trouvant aucun document sur cette question antérieurement à Arcudius, il nous faut bien recourir à une hypothèse qui peut paraître hardie. Arcudius, comme Goar et Habert, croyaient de bonne foi que les Grecs dissidents avaient une concélébration laquelle, en conformité avec leurs connaissances historiques sur les espèces de concélébration en vigueur chez les Latins et selon leurs principes catholiques au sujet de la confection des sacrements, ne pouvait être conçue autrement que comme une concélébration où tous prononçaient les paroles du Christ. Faut-il en conclure qu'Arcudius, corfiote,

que Goar, missionnaire en Grèce, et que Habert étaient mal renseignés? Il n'y aurait à cela rien d'étrange. Par expérience, nous savons combien il est difficile de s'informer sur la pratique liturgique des Orientaux, quel fossé sépare les Orientaux catholiques de leurs frères dissidents du même rite, quelle est l'ignorance parfois malveillante des Occidentaux au sujet de la religion des Orientaux parmi lesquels ils ont vécu de longues années. D'ailleurs, nous pouvons tous faire la même constatation en Europe : il suffit d'interroger les catholiques anglais sur la pratique religieuse des anglicans, les Hollandais sur celle des calvinistes, les Allemands sur celle des luthériens, les Italiens sur celle des vaudois, les Français sur celle des protestants de chez eux, etc. Les catholiques n'assistent jamais aux assemblées religieuses des dissidents, ne visitent jamais leurs temples, ne les interrogent jamais sur leur religion et, n'en connaissant que quelques particularités extérieures, n'en parlent que pour les tourner en ridicule et affirmer ainsi, de bonne foi sans doute, la supériorité de la leur. Même un prêtre orthodoxe devenu catholique peut facilement se laisser persuader que l'unique bonne manière de faire la concélébration est celle qu'expliquent les catholiques; il ne saura rien répondre à leurs arguments et il se rangera à leur manière de concélébrer.

La concélébration eucharistique qui insiste sur la prononciation rigoureusement simultanée des formules consécratoires est le résultat de la réflexion théologique des Latins. Cette pratique, nouvelle pour l'Orient, très probablement inaugurée vers l'an 1600 à Rome chez les catholiques grecs, fut acceptée par Pierre Moghila, qui l'imposa au milieu du XVII^e siècle dans son éparchie, et la répandit par son *Trebnik*; elle passa dans la Russie moscovite sous le patriarche Joachim, grâce au *Činovnik* publié en 1677, puis, encore comme héritage de Moghila, dans l'Église ruthène unie à Rome. Je ne puis dire avec certitude quand et jusqu'à quel point elle fut reçue dans les Églises orthodoxes bulgare, serbe et roumaine. Il se peut que la manière ancienne, celle des Grecs orthodoxes, y ait été conservée.

Cette pratique fut acceptée aussi des Melkites, qui envoyaient régulièrement de jeunes clercs au collège de Saint-

Athanase à Rome. La date de la *Demandatam* (1743) est un *terminus ante quem*.

Remarquons que dans tous ces cas on ne concélébre que les jours de fête pour donner plus de lustre à la liturgie.

8. La concélébration nouvelle se rencontre aussi en dehors du rite byzantin, notamment chez les Maronites. S'il est difficile de prouver que le passage de l'ancienne manière à la nouvelle s'est effectué par imitation des catholiques grecs ou melkites, il est probable qu'il est dû à l'influence de la doctrine catholique. Vers 1700 le patriarche maronite Etienne Al-Douaihi écrivait dans son livre *Manarat-al-'Aqdas* (t. I, Beyrouth, 1895, pp. 252 ss.) un chapitre intitulé : « Est-il permis à deux ou à trois prêtres de concélébrer ? » Le doute était provoqué par la difficulté qu'on rencontre à prononcer bien ensemble les paroles de la consécration. Après avoir montré ou cru montrer par l'histoire l'origine apostolique, la tradition constante en Orient et en Occident d'une telle concélébration, comme aussi sa convenance, il terminait en avertissant les prêtres qui ne voulaient pas concélébrer de se retirer en arrière et de garder le silence au moment de la consécration, et à ceux qui voulaient consacrer de ne pas devancer dans la récitation des paroles consécatoires le premier célébrant, mais de le suivre mot à mot à voix basse.

Dans le Missel maronite publié par le chypriote André Iskandar à Rome en 1716, un chapitre donne les règles de la concélébration; d'autres éditions reproduisirent ces règles. L'usage en fut codifié par le Synode du Mont-Liban de 1736 : il faut que tous les concélébrants soient revêtus de leurs habits liturgiques; les paroles consécatoires doivent être prononcées « *morose, distincte et attente* », et bien ensemble; la concélébration n'est permise que les jours de fête plus solennels, aux funérailles et aux anniversaires des défunts; le concélébrant qui a omis quelque chose d'essentiel ou n'a pas revêtu les habits liturgiques, n'a pas offert le sacrifice et ne peut donc pas recevoir l'aumône donnée à cette intention¹³.

13. Cf. MANSI, t. 38, col. 125 s. Aussi, P. DAOU, *Note sur les Origines de la Concélébration dans le rite maronite*, dans *Orient. Christ. Period.*, t. 6 (1940), pp. 233-238.

Cette dernière règle qui concerne la perception de l'honoraire des messes va accentuer la distinction entre ce qui, théologiquement, est essentiel et ce qui est accidentel dans la célébration du sacrifice eucharistique, et fera insister encore davantage sur la nécessité pour les concélébrants de prononcer bien ensemble les paroles consécratoires. Chez les dissidents, qui ne connaissent pas notre système des honoraires de messe, ce motif ne joue pas.

Jusqu'aujourd'hui les Maronites ont maintenu la fréquence de la concélébration dans les limites prévues par le Synode de 1736.

9. Les Coptes catholiques aussi connaissent la nouvelle concélébration. Leur Synode du Caire de 1898¹⁴ ne la permet que dans les messes solennelles, et l'interdit explicitement dans les messes privées; pour les autres règles il s'inspire du Synode maronite.

Les Coptes croient, comme les Maronites, que c'est là une coutume ancienne de leur Église. Plus haut nous avons expliqué comment les Coptes dissidents conçoivent leur concélébration traditionnelle; la pratique des Coptes catholiques n'y ressemble pas; elle révèle des influences latines et byzantines : le premier célébrant célèbre avec deux autres prêtres, pas un de plus ou de moins; ces concélébrants se tiennent à sa droite et à sa gauche devant l'autel, position rappelant le prêtre latin avec son diacre et son sous-diacre, rendue quasi nécessaire du fait que l'autel des Coptes catholiques n'est pas carré, mais presque toujours semblable, quant à sa forme, à celui des Latins. Il paraît que cette concélébration a été introduite à la fin du siècle dernier.

10. Les catholiques des autres rites orientaux ne pratiquent pas la concélébration décrite ci-dessus. Il faut signaler cependant l'usage, chez les Syriens catholiques et dissidents, des trois messes simultanées; chaque prêtre à un autel différent (parfois au même autel) consacre les oblats qu'il a devant lui. Cela ne se fait pas fréquemment. Chez les Malankars, par exemple à l'occasion de la fête patronale de l'église, les curés des paroisses voisines accourent et con-

14. Cf. *Synodus Alexandrina Coptorum...*, Rome, 1899, p. 107.

célèbrent de cette manière. D'ailleurs, les deux autels qui, au Malabar, se trouvent en dehors du sanctuaire sont d'ordinaire recouverts de haut en bas par un très grand voile qui ne s'enlève qu'à l'occasion de ces messes simultanées.

11. Une dernière évolution dans la pratique de la concélébration se constate chez les catholiques de rite byzantin. Dans les communautés religieuses, dans les séminaires et les instituts d'enseignement, souvent plusieurs prêtres habitent ensemble; ils désirent célébrer la messe fréquemment, tous les jours. Pour ne pas être obligés d'offrir sur un autel plus d'un sacrifice par jour, pour ne pas être forcés de multiplier les autels avec leur iconostase, le moyen le plus pratique de satisfaire leur désir juste et légitime et d'observer en même temps les prescriptions du rite est de concélébrer. Dans cette concélébration, les processions sont raccourcies, simplifiées, parfois supprimées; les lectures sont faites à voix modérée, les chants sont récités plutôt que chantés; puisque c'est la commodité qui commande, on écartera le plus possible. Et ainsi on en est arrivé à écarter de la concélébration toute solennité, alors que, au moins dans le rite byzantin, son but premier est de rendre la liturgie plus solennelle. Qu'une telle pratique soit légitime dans l'Église catholique, on en a la preuve dans l'édition faite par la Sacrée Congrégation Orientale de l'*Ordo celebrationis Vesperarum, Matutini et Divinae Liturgiae iuxta recensionem Ruthenorum* (edit. altera, Rome, 1953). Le chapitre v contient les règles de la concélébration d'abord *in forma solemni*, ensuite *in forma simplici* (pp. 102-114).

Les liturgistes qui désirent introduire la concélébration dans la messe latine auront, en hommes pratiques, la tentation de choisir comme modèle la concélébration byzantine *in forma simplici*. Qu'ils sachent cependant que d'autres formes de concélébration eucharistique ont existé et existent en Orient, et qu'en dehors de la commodité, le chrétien et le prêtre, conscients de la grandeur du sacrifice eucharistique et du respect dû à la liturgie, se laisseront inspirer par des motifs plus élevés.